



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

N°13, 4 mai 1998, Bimensuel

SOMMAIRE



EDITORIAL

[Transparence](#)



COURRIER

["L'Etat face aux sectes"](#)



MODERNISATION

[Délinquants sexuels: prévenir la récidence](#)



DOSSIER

[Nouvelle évaluation des fonctions](#)



EMPLOI

[Bulletin des postes vacants](#)

Finances: [Les comptes 1997 de l'Etat de Vaud](#)



GRAND CONSEIL

[Le discours du doyen](#)



CONSEIL D'ÉTAT

[EMS "suspects"](#)



MÉMENTO

[Mémento](#)



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

[Impressum](#)

Quelle est ma fonction, au juste?

Chaque collaborateur de l'Etat sera prochainement appelé à remplir un questionnaire sur son travail. On lui demandera de préciser quelle est sa fonction, et quelles sont les compétences requises pour la remplir. Ce sera pour chacun l'occasion de participer directement à la démarche de description et d'évaluation des fonctions initiée l'automne dernier par le Service du personnel.

Sur la base de tous les questionnaires rendus, l'Etat pourra revoir l'ensemble de la classification des fonctions dans l'administration cantonale. La nouvelle classification servira de base à une nouvelle grille des salaires. Ce sera l'occasion de corriger les rigidités et certaines injustices du système actuel.

La démarche de description et d'évaluation des fonctions s'inscrit dans l'ensemble des démarches de modernisation de l'Etat. Elle devrait conduire à une révision des conditions posées à l'engagement des nouveaux collaborateurs. Selon les premiers travaux effectués, il paraît clair que l'importance des diplômes régressera, au profit d'une meilleure prise en considération de l'expérience professionnelle, voire de l'expérience tout court. Musique d'un très proche avenir...



Transparence

Coup sur coup, par deux rapports trapus, le Contrôle cantonal des finances apparaît. Une fois, il révèle un laxisme trop répandu dans l'attribution de l'aide sociale. Une autre fois, il confirme une série d'abus dans la gestion de quelques EMS (voir page 15). Et les deux fois, il essuie les critiques des milieux concernés, qui lui reprochent de se prononcer sur l'exercice de métiers qu'il ne connaît pas.

Il est vrai qu'un expert-comptable ne connaît pas de l'intérieur la condition de l'infirmière, de l'assistant social ou du chef de service. Il est possible que le Contrôle cantonal des finances se soit aventuré, ici ou là, à émettre des recommandations hasardeuses sur les mesures propres à prévenir la répétition des abus constatés. Mais après tout, ce ne sont que des recommandations. L'autorité politique reste libre d'en faire ce qu'elle veut, y compris de ne pas les suivre si elle les juge inadéquates.

La fonction essentielle du Contrôle cantonal des finances n'est pas de donner des conseils, mais de vérifier que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient. A cet égard, les deux rapports qui font tant de vagues aujourd'hui sont exemplaires. Ils donnent enfin, dans deux domaines submergés par les rumeurs, les cachotteries et les procès d'intentions, des informations claires et objectives. Ils permettent enfin à l'autorité politique de percevoir la nature des problèmes et de mesurer leur ampleur. C'est la condition première d'une action juste, bien ciblée, qui permette de corriger ce qui doit l'être.

La transparence, ici comme ailleurs, est une exigence de notre temps. Elle conditionne la crédibilité des institutions et, partant, l'acquiescement des contribuables à l'accomplissement de leurs devoirs fiscaux. Que ceux qui tirent aujourd'hui contre le Contrôle cantonal des finances y réfléchissent à deux fois! A vouloir camoufler, par un réflexe corporatiste, les magouilles ou les égarements qui se sont produits dans l'hébergement des personnes âgées ou dans la distribution de l'aide sociale, on ne ferait qu'accréditer les rumeurs d'une pourriture généralisée. Rien ne serait plus dommageable qu'un tel discrédit. Les premières victimes seraient ceux de nos concitoyens qui ont absolument besoin de l'aide sociale pour survivre.

Laurent Rebeaud



"L'Etat face aux sectes" (dossier de la Gazette N°11)

Permettez-moi de vous remercier pour l'éclairant dossier consacré à la position de l'Etat face aux dérives sectaires. Dans les limites qui vous sont imparties, vous décrivez avec doigté les questions liées à la liberté des opinions, au dépistage des manipulations de la personne, à la définition du cadre et des limites de l'institution chrétienne dans notre canton, etc. Tout cela suscite en moi deux remarques:

- L'Instruction publique par ses cours de culture chrétienne dispense une connaissance des différents courants religieux historiques et contemporains, afin d'armer la jeunesse à une critique objective du marché religieux qu'on lui propose aujourd'hui. N'y a-t-il pas urgence dans ce domaine pour une formation destinée aux adultes? En effet, ceux-ci se comportent avec des jugements à l'emporte-pièce, sans discernement, ce qui révèle souvent leur ignorance et leur insécurité existentielles dans ce domaine.
- Les idées nouvelles de la Réforme dans le Pays de Vaud se sont imposées certes d'une manière arbitraire pour le commun des mortels. Néanmoins, des débats théologiques sous la forme de joutes oratoires - ex. la dispute de la cathédrale -, ont permis aux observateurs, dans le contexte de leur époque, de juger la pertinence de ce qui pouvait améliorer la marche de la société temporelle d'alors. Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître l'aspect social d'un mouvement comme l'Armée du Salut. Celui-ci a pourtant durant presque cent ans subi incompréhension et persécution chez nous.

Sans instituer un organisme policé ou une commission aux critères discutables, n'y a-t-il pas matière, dans le cadre d'un office d'information, à dénoncer ce qui pourrait se révéler comme dangereux pour la personne, en s'appuyant sur des faits vérifiés et reconnus chez telle ou telle dénomination religieuse? Mais aussi d'encourager, sans aucun hit-parade, tous ceux qui, dans notre société matérialiste, contribuent à y apporter la chaleur d'un feu qui réchauffe. La question est délicate, mais non dépourvue d'utilité.

François Christen, Lausanne

Info sectes a son siège à Lausanne

(réd.) L'Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu (ASDFI), dite aussi Info sectes, n'a pas trouvé sa place dans le dossier consacré aux sectes. Pour réparer cette omission, nous publions le texte que nous a transmis sa présidente, Danièle Muller-Tulli.

L'ASDFI a pour objectif de défendre les intérêts des familles et des individus contre les dérives sectaires. Elle vise également à faciliter les sorties de secte à ceux qui lui demandent son aide. Elle entend aussi exercer une activité d'information et de prévention au niveau du public et des autorités. A cet effet, elle peut mettre à disposition plus de 50 brochures d'information sur divers mouvements, sectaires ou non, au sujet desquels elle est fréquemment interrogée. De plus, elle possède une volumineuse documentation et de nombreux dossiers. Elle est aussi en mesure de donner des conférences sur demande.

L'ASDFI a été fondée en 1988. Elle est indépendante sur le plan politique et confessionnel. La moitié de ses membres réside dans le canton de Vaud, le quart à Genève, et le quart restant dans les autres cantons romands. Elle a été tout récemment admise au sein de la Fédération européenne des centres

de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS), et peut ainsi bénéficier des avantages liés à une structure de dimension européenne.

Adresses de contact: ASDFI, case postale 2009, 1002 Lausanne; permanence téléphonique à Genève au 022/ 788 11 10.

L'Etat face aux sectes: à qui s'adresser?

Dans l'encadré des pages 4 et 5 du dossier (Gazette N° 11), nous avons mentionné Michèle Girardet comme personne de contact dans l'administration cantonale vaudoise. Vous pouvez la joindre au 021/316 35 04.



A vendre: SUBARU Sedan Legacy automatique 4 WD, 2,2 l., 1992, 101'000 km, ABS, intérieur cuir, toit ouvrant, air conditionné, service des 100'000 km effectué. Excellent état, évaluation TCS: 13'500 francs; cédé pour 11'500 francs.

Tél. 021/316 70 32.

Autrement dit...

Il y a plongeur et... plongeur

Le personnel du Service de l'emploi ne rit pas tous les jours. Les demandeurs d'emploi non plus. Grâce à l'informatique - miracle de technicité mais pas forcément de réflexion - cette grave lacune a été comblée.

De l'homme-grenouille à la plonge

Monsieur Hipolite Daidila M'Bundu désirait un emploi de plongeur. Parfait. Le préposé à la recherche joue avec sa souris, clique sur "plongeur" et envoie à un restaurateur d'Yverdon la candidature d'un plongeur "homme-grenouille".

"Cela ne pouvait arriver que dans un restaurant de poissons!", répond le patron à l'ORP d'Yverdon-les... Bains, dont l'adresse se situe à la rue des Pêcheurs...

Monsieur Hipolite Daidila M'Bundu n'a pas été engagé, jugeant que "la plonge n'était pas assez profonde."

"Envoyez-moi d'autres candidats mais avec les masques et les tubas", a décrété l'humoriste tenancier du restaurant... avant d'aller sans doute pêcher lui-même ses poissons. *Françoise Cottet*

Délinquants sexuels: prévenir la récidive



L'un des vingt-cinq projets de réallocations inscrits au budget 1998 concerne les délinquants sexuels. Son responsable, le psychiatre Bruno Gravier, éclaire cette question d'actualité.

— Quelles sont les causes des délits sexuels?

Comme pour tout ce qui touche aux émotions, la réponse ne peut être formelle. Les délinquants sexuels ont-ils été victimes d'abus sexuels? Les statistiques varient de 20 à 80%. On constate toutefois que la majorité de ces personnes ont été exposées à la violence et on sait qu'il n'est pas

possible d'en sortir indemne. Les délinquants sexuels n'ont généralement pas pu développer leur capacité de représentation; ils souffrent de carences de leur imaginaire. Je crois peu à une origine génétique des dysfonctionnements. Par contre, la transmission transgénérationnelle de problématiques pathologiques peut être la source de telles déviations.

— Quel travail faites-vous avec ce type de délinquants?

Notre travail est d'abord celui d'une équipe de professionnels formés pour traiter ces déviations. Notre première démarche consiste à confronter le délinquant avec son délit. Pour traiter une personne, il faut qu'elle reconnaisse, même partiellement, ses actes et leurs conséquences. Cette activité s'articule donc avec celle de la justice.

Ensuite, nous agissons, au moyen de psychothérapies ou de groupes de soutien, sur les causes du délit et sur le fonctionnement social de la personne.

Le but est de prévenir la récidive.

— Vous bénéficiez de réallocations: quel est votre projet?

Les réallocations nous permettront de développer les soins aux délinquants sexuels, d'abord en exécution de peine, ensuite dans la préparation à la sortie de prison. Elles serviront encore à donner une formation spécifique aux personnes qui interviennent auprès de ces délinquants: équipes médicales, mais aussi personnel pénitentiaire, assistants sociaux, etc. Enfin, nous pourrions intensifier la recherche pour mieux cerner la trajectoire des délinquants sexuels et mieux adapter la thérapeutique. Francine Crettaz

Réallocations: des projets pour 1999

Jusqu'au 11 mai des projets de réallocations pour 1999 peuvent être déposés. Ils doivent répondre à l'un des trois axes suivants au moins: assainir les finances publiques, prendre en charge les conséquences sociales de la démarche d'économies, financer des prestations nouvelles ou renforcer des prestations existantes prévues dans les priorités gouvernementales. Les conditions de participation peuvent être obtenues à la DEM (Démarche d'économies et de modernisation de l'Etat), tél. 021/316 25 46.

Le concours Speyer

Pour la quatrième année, le concours de qualité Speyer est lancé. Il s'adresse aux administrations publiques d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse.

Les candidats ont l'occasion de confronter l'évaluation de leur organisation lors de deux journées d'échange.

Le délai d'envoi des dossiers est fixé au 30 juin 1998. Pour toute information, s'adresser à: Professeur Yves Emery, IDHEAP, tél. 021/694 06 70.



Nouvelle évaluation des fonctions: comment les collaborateurs participeront

Chaque collaborateur de l'Etat sera prochainement appelé à remplir un questionnaire sur son travail. On lui demandera de décrire sa fonction, et de préciser son rôle et ses responsabilités.

Sur cette base, l'Etat pourra revoir toute la classification des fonctions dans l'administration. Ce n'est pas rien: cette classification servira à l'établissement d'une nouvelle grille des salaires. Ce sera l'occasion de corriger les rigidités et les injustices du système actuel.

Cadre général

Le projet de description et d'évaluation des fonctions fait partie de la nouvelle politique de gestion du personnel, elle-même incluse dans la démarche de modernisation de l'Etat. Les objectifs généraux ont été exposés dans *La Gazette* N°8 (p. 11). Il est notamment précisé que la nouvelle classification des fonctions ne pourra pas provoquer de baisse des salaires des collaborateurs actuellement en place.

Le questionnaire a déjà servi dans quelques grandes entreprises privées, et surtout dans le secteur public (hôpitaux valaisans, Ville et Canton de Neuchâtel). Avec des résultats probants. Mais il fallait encore qu'il soit adapté au langage, aux structures, au système de références propres à l'administration vaudoise. Le groupe de projet "description et évaluation des fonctions" (*voir p. 7*) l'a donc testé auprès des fonctionnaires les plus divers, du juriste au cantonnier en passant par la jardinière d'enfants. Chaque test apportant son lot de corrections, il a fallu pas moins de neuf versions successives pour arriver à des formulations de questions qui correspondent à la réalité vaudoise.



La nouvelle évaluation des fonction intégrera la notion de risque et d'effort physique (nettoyage des forêts au Mont sur Lausanne après les chutes de neige de Pâques)

La formation et le reste

Les premières questions touchent à la formation. On demandera à chaque collaborateur quel est le niveau de formation de base requis par sa fonction.

Mais la formation initiale n'est pas tout. Comme tous les métiers évoluent, la formation continue et l'accumulation des expériences personnelles, dans l'administration ou ailleurs, déterminent de plus en plus la capacité d'une personne à occuper une fonction donnée. On demandera donc à chacun d'indiquer le niveau d'expérience à acquérir pour remplir sa fonction.

Le degré d'autonomie

D'autres questions portent sur le degré d'autonomie requis par la fonction. Et l'importance des responsabilités liées à cette autonomie, qui n'est pas toujours le reflet exact de la position dans l'échelle hiérarchique.

Le questionnaire permet aussi de passer en revue les aspects de communication, d'adaptation à un environnement qui change, d'esprit d'initiative et d'innovation, d'effort physique ou de dépense nerveuse... Et ainsi de suite, jusqu'à obtenir une photographie aussi exacte que possible du rôle et des responsabilités attribués à sa fonction.

L'employé, expert de sa propre fonction

On part de l'idée que le collaborateur est la personne la plus qualifiée pour décrire sa propre fonction. Mais cela comporte évidemment le risque que certaines réponses soient un brin subjectives, chacun ayant plus ou moins tendance à minimiser ou à exagérer ses propres mérites. C'est pourquoi, pour chaque poste, le même questionnaire sera rempli également par le supérieur hiérarchique direct. Ensuite de quoi le collaborateur et son supérieur confronteront leurs réponses. Les divergences constatées feront l'objet d'une discussion, jusqu'à ce qu'ils arrivent à deux à établir une version commune, dite *version de consensus*.

L'établissement du consensus

Il faut 30 à 40 minutes pour répondre au questionnaire. Puis autant, et quelquefois un peu plus, pour établir la version de consensus. Les expériences de la phase test dans l'administration confirment les observations enregistrées dans le secteur public à Neuchâtel: il y a généralement peu de divergences entre les réponses du collaborateur et celles de son supérieur hiérarchique. La version de consensus n'est pas tant le résultat d'une négociation que d'une clarification des points de vue respectifs. La discussion entre le collaborateur et son supérieur direct amène souvent à une perception plus complète et plus précise de la fonction, ce dont l'un et l'autre peuvent tirer profit.

Par exemple, une éducatrice

Témoignage: Béatrice Ascari, éducatrice de la petite enfance. Elle travaille à la "Mosaïque", à Lausanne. C'est l'unique garderie actuellement gérée par l'Etat, au service des familles de ses collaborateurs. Béatrice Ascari a participé à la phase test. "J'ai trouvé le questionnaire très complet, apprécie-t-elle. La partie spécifique était bien ciblée. Cet exercice m'a même permis de mettre le doigt sur des aspects de mon travail auxquels je n'avais pas beaucoup pensé. En fin de compte, c'est assez gratifiant: cela permet de dresser un tableau complet des compétences nécessaires pour bien faire son travail. Je crois que cela peut amener quelque chose de positif, surtout au niveau de la reconnaissance de mon métier."



La reconnaissance d'un métier, avec l'identification des compétences qu'il requiert, pourra avoir, en effet, des conséquences sur la position de la fonction dans la nouvelle classification des fonctions. Aujourd'hui, l'éducatrice de la "Mosaïque" est colloquée dans une classe inférieure à celle des éducateurs spécialisés, par exemple. Si la description des fonctions met en évidence de fortes analogies, cela se traduira par un rapprochement dans la classification des fonctions, puis, ultérieurement, par un rapprochement des conditions salariales.

Vers une nouvelle classification

C'est bien là le but de tout l'exercice. Les innombrables discriminations qui sont aujourd'hui fondées sur la hiérarchie des diplômes et des formations initiales vont s'effacer. Elles seront remplacées par une classification davantage fondée sur les compétences requises, qu'elles aient été acquises par la formation initiale, par la formation continue, par l'expérience de la vie, ou ... données par la nature. Finalement, on tiendra compte des talents et des compétences acquises d'une personne, plus que des papiers qu'elle a pu récolter au cours de ses études.

Laurent Rebeaud

Ce n'est pas un examen

Le questionnaire destiné à la description des fonctions n'a pas pour but de mesurer les performances de chaque collaborateur. Il ne pourrait pas être utilisé pour cela. Son objectif est uniquement d'arriver à une description aussi pertinente que possible de la fonction et des exigences qu'elle requiert en termes de formation et de responsabilités.

Ainsi, par exemple, les questions portant sur la dépense nerveuse engendrée par un travail ne visent pas à savoir si le fonctionnaire se sent facilement fatigué, stressé ou persécuté. Encore moins à déterminer s'il est irritable, ou flegmatique, ou imperméable aux tensions ambiantes. Elles visent exclusivement à établir dans quelle mesure les contraintes liées à l'exercice de la fonction occasionnent une dépense nerveuse. Le questionnaire porte donc sur la fonction en tant que telle, et non sur la personne.

Qui est concerné?

La démarche de description et d'évaluation des fonctions présentée dans ce dossier concerne tous les collaborateurs de l'administration cantonale, du chef de département à l'employé, à l'exception des enseignants, des magistrats et des collaborateurs des Hospices cantonaux.

Les magistrats ne sont pas compris dans la démarche du fait que des lois particulières régissent leurs conditions de travail. Les collaborateurs des Hospices ont leur propre démarche, vu l'autonomie dont disposent leurs établissements dans leurs rapports avec l'Etat.

Le cas des enseignants

Quant aux enseignants, ils restent soumis, comme tous les collaborateurs de l'Etat, au statut des fonctions publiques. On a cependant estimé que les particularités de leurs professions ne permettaient pas de les couler dans le "moule" de l'administration. Les questions relatives à l'autonomie de la fonction ou aux relations avec le public, par exemple, doivent être formulées de manière spécifique. De même, les relations hiérarchiques des institutions scolaires ne résolvent pas par elles-mêmes le problème de la désignation du responsable d'évaluation de chaque enseignant. C'est pourquoi un projet de description et d'évaluation des fonctions propre au corps enseignant a été initié, en collaboration avec le Département de la formation et de la jeunesse.

Les étapes de la démarche:

Situation initiale

L'ensemble des collaborateurs de l'Etat: une grande diversité de rôles et de responsabilités.

Ils assurent ensemble les prestations attendues de l'administration cantonale.

-

Description

A l'aide du questionnaire, chaque collaborateur décrit sa fonction .

-

Comparaisons

Chaque description est enregistrée et comparée aux autres sur le logiciel de description et d'évaluation des fonctions.

-

Structure fonctionnelle

Ce système permet de regrouper les profils de fonctions ainsi obtenus dans une structure définie par une pondération.

Un projet bien avancé

Les travaux de mise en place du projet "description et évaluation des fonctions" ont débuté l'automne dernier, sous la responsabilité du Service du personnel, avec le soutien de M. Yves-André Jeandupeux, consultant de CC & T SA. Ces travaux ont consisté pour l'essentiel à

élaborer le questionnaire et à le tester auprès de fonctions représentatives de l'ensemble de la fonction publique vaudoise.

Questionnaires spécifiques

Le questionnaire est aujourd'hui adopté dans sa forme quasi définitive. Il est divisé en deux parties: l'une générique, commune à toutes les fonctions, et l'autre spécifique, destinée à prendre en compte les aspects particuliers des six types de missions suivants:

- mission de gestion administrative,
- mission de gestion de prestations et de projet,
- mission scientifique et technique,
- mission d'entretien,
- mission de soutien individuel et collectif,
- mission de surveillance et de sécurité.

Chaque collaborateur aura à répondre au questionnaire générique et à l'un des questionnaires spécifiques. Le cantonnier prendra le questionnaire "mission d'entretien", le policier celui qui concerne la "mission de surveillance et de sécurité".

Il reste à mettre au point un guide pour aider les collaborateurs à remplir leur questionnaire, à la manière du guide pour déclaration fiscale. Ce guide est en cours de rédaction au sein du groupe de projet.

Est également en cours actuellement l'établissement de la liste des responsables d'évaluation. Cette liste est actuellement à l'examen auprès des chefs de service. Elle comprendra les noms de tous les responsables hiérarchique qui auront à participer à la description des fonctions qui sont subordonnées à la leur. Ces responsables recevront tous une formation ad hoc de deux jours.

Questionnaires pour l'automne

Il faudra ensuite que le Conseil d'Etat approuve les résultats des travaux, notamment les résultats de la phase test. Puis les questionnaires seront remis aux collaborateurs de l'Etat. On entrera alors dans le vif du sujet. Ce sera pour cet automne. LR

"Les collaborateurs veulent être reconnus dans leur travail"



Yves-André Jeandupeux, consultant

Le service public, il connaît, pour s'y être frotté à Neuchâtel et en Valais. Son appréciation de la situation vaudoise.

— L'actuelle classification des fonctions à l'Etat de Vaud est-elle vraiment dépassée?

— Elle ressemble à ce qu'on trouve généralement dans le secteur public. Elle a l'avantage d'exister, mais elle se trouve en décalage par rapport aux exigences de la modernisation. Son principal défaut est sa rigidité, son caractère peu évolutif. Cela s'explique en partie par l'importance énorme qu'elle accorde aux diplômes.

— Le nouveau système que vous êtes chargé d'introduire n'est-il pas une expression de la logique de l'économie privée?

— Evidemment, nous tenons compte des expériences faites dans les grandes entreprises où nous avons guidé la réforme de la gestion du personnel, notamment dans les secteurs des banques et de l'industrie pharmaceutique. Les objectifs fondamentaux sont identiques: il s'agit de créer un cadre évolutif, où la définition des fonctions correspond à la réalité du travail requis et des compétences professionnelles correspondantes. Cela dit, le secteur public garde ses spécificités. L'aspect participatif, par exemple. Dans le privé, souvent, on intègre les cadres dans la démarche, mais on se contente de procéder par échantillons pour le personnel. A l'Etat, chaque collaborateur est impliqué, ce qui donne des résultats plus sophistiqués, où pratiquement chaque poste est analysé pour lui-même. La méthode participative est moins expéditive, mais elle a l'avantage de mieux mobiliser les collaborateurs par rapport à leur travail et à leurs missions. Elle permet de tenir compte de la très grande diversité des missions particulières de l'administration publique.

— A l'Etat de Vaud, nous arrivons au bout de la phase expérimentale. Quelles sont vos impressions?

— Nous avons testé le questionnaire avec une centaine de collaborateurs, dans le but de l'adapter aux structures et au langage de l'administration vaudoise. Nous avons rencontré beaucoup de volonté de changement. La plupart des gens sont contents de pouvoir sortir de la logique des diplômes pour pouvoir mettre en valeur les responsabilités qu'ils assument dans l'exercice de leur fonction. Nous avons rencontré peu de manifestations de résistance au changement. La plupart des craintes concernent les salaires. Et les cadres souffrent de la surcharge liée aux nombreuses démarches de modernisation qu'ils doivent mener en parallèle. Mais dans l'ensemble, les gens sont contents d'avoir l'occasion d'être reconnus dans leur travail et dans leurs missions auprès de la population. Il y a une forte motivation à la base. Et même une certaine confiance. En tout cas, je n'ai pas du tout retrouvé de climat de méfiance dont la presse fait constamment état à propos des relations entre les collaborateurs de la fonction publique et l'Etat.

— Les réponses aux questionnaires seront analysées par un programme informatique. Est-ce bien nécessaire?

— C'est en tout cas très utile. Sans l'informatique, il faudrait engager plusieurs dizaines de personnes pour analyser quelque 20'000 questionnaires! Le programme que nous utilisons permet de gérer cette masse d'informations avec une rigueur constante, ce qui constitue une garantie d'objectivité et d'équité. Nous l'avons déjà utilisé dans l'administration de la Ville et du Canton de Neuchâtel, avec le même système de critères, et les résultats sont probants. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le Canton de Vaud nous a choisis: le

Conseil d'Etat voulait éviter que l'administration vaudoise ne serve de cobaye pour un système expérimental.

Le "Who's who" de l'évaluation des fonctions

Le projet "description et évaluation des fonctions" est conduit par un groupe de projet, avec l'appui d'un comité de pilotage et d'un groupe de mise en œuvre. Tout collaborateur de l'Etat peut s'adresser à un membre de l'un de ces trois groupes, selon la nature des questions qu'il désirerait poser.

Groupe de projet

Le groupe de projet est responsable de la conduite du projet. Il propose et teste les méthodes de description et d'évaluation des fonctions pour l'administration cantonale. Il formule les propositions soumises à l'examen du comité de pilotage et du groupe de mise en œuvre. Il assure le suivi administratif de la démarche.

Membres de la direction de projet:

Jean-Marc Mommer, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), 617 63 40,

Florence Bron, chef de projet, SPEV, 316 24 21,

Isabelle Jimenez, SPEV, 617 63 44,

Michel le Bars, SPEV, 617 63 43,

Pierre-Alain Uberti, SPEV, 617 63 46,

Yves-André Jeandupeux, consultant de CC & T mandaté par le Conseil d'Etat.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé paritairement de représentants de l'Etat employeur et des employés. La moitié de ses membres sont issus de l'actuelle commission paritaire (COPAR). Il suit l'avancement des travaux, en veillant à une représentation équilibrée des intérêts des divers protagonistes. Il est garant de la qualité de la méthode.

Membres du comité de pilotage:

Président: M. Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 316 35 00,

Mme Monique Oulevey (COPAR),

M. Charles-Edouard Lambelet (COPAR),

M. Patrick Gianini-Rima, Société pédagogique vaudoise (COPAR),

M. René Oguey, EINEV (COPAR),

M. Frédéric Dupuis, Association du personnel de la gendarmerie vaudoise,

M. Agostino Soldini, secrétariat SSP section Vaud-Etat (COPAR),

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes,

M. Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles et de la navigation.

Groupe de mise en œuvre

Le groupe de mise en œuvre suit l'avancement des travaux, en analysant particulièrement les problèmes concrets que le système de description et d'évaluation des fonctions pourrait poser dans les divers secteurs de l'administration cantonale. Il est composé de plusieurs représentants de chaque département. Ces représentants sont également chargés d'assurer le relais entre les collaborateurs de leur département et la direction de projet.

Membres du groupe de mise en œuvre, par département:

DSE

M. Marc Rosset, Secrétariat général, 316 45 08,

M. Alfred Forestier, Service des automobiles et de la navigation, 316 88 03,

Mme Yvette Burgat, Service de la protection civile, 316 51 11.

ORDRE JUDICIAIRE

Mme Nicole Bauduin, Secrétariat général, 316 15 09.

DFJ

Mme Rosemary Raedler, Secrétariat général, 316 30 05,

M. Roger Saugy, Etablissement secondaire de la Planta, Chavannes près Renens, 635 14 41,

Mme Rosine Feller, Service de la formation professionnelle, 316 63 34,

M. Jean-Pierre Delacrétaz, Service de la formation professionnelle, 316 63 08.

Université

M. Christian de Trey, 692 23 11.

DIRE

M. Nicolas Saillen, Secrétariat général, 316 45 30,

M. Laurent Rebeaud, Bureau d'information et de communication, 316 40 53.

DSAS

Mme Denise Parein, Service de prévoyance et d'aides sociales, 316 52 22,

M. Jean-Christophe Masson, Secrétariat général, 316 50 51,

M. Jean-Jacques Gloor, Service de la santé publique, 316 42 27.

DEC

Mme Nicole Golay, Bureau de l'égalité entre hommes et femmes, 316 61 30,

M. Daniel Decosterd, Service de l'emploi, 316 62 93.

DINF

M. Daniel Bringolf, Secrétariat général, 316 71 77,

M. Michel Zambelli, Service des routes, 316 70 42.

DFIN

M. Giancarlo Ombelli, Secrétariat général, 316 20 16,

M. Fredy Beauverd, Administration cantonale des impôts, 316 24 00.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Chemin de Mornex 38

1014 Lausanne

Tél. 021 / 316 29 20

Fax 021 / 316 29 23

Heures d'ouverture du BRH : 08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00.

9.981

Chef de service de l'économie et du tourisme

cl. à déterminer

100%

Activité : création du service , définition de ses missions et sa stratégie, mise sur pied de son organisation en coordination étroite avec les promotions économiques locales et internationales.

Indispensable : formation universitaire complète, avec diplôme post-grade international en macro et micro économique, expérience de la promotion économique au niveau faitier dans les secteurs privé et public.

Trilingue français - anglais - allemand.

Spécificité : les personnes intéressées peuvent obtenir le texte de l'annonce qui a paru dans les quotidiens 24h du 23 avril 98 et le Temps du 24 avril 98 et dans L'AGEFI du 24 avril 98 auprès du BRH (021/ 316 29 20)

9.983

Adjoint du SENEPS

cl. 29-31

100%

Activité : Vous êtes le collaborateur direct du chef de service et avez la responsabilité du budget, ainsi que de l'informatique administrative.

Indispensable : Brevet officiel vaudois pour l'enseignement.

Souhaité : La préférence sera donnée aux candidats : ayant une bonne connaissance du système scolaire vaudois, une expérience de la gestion (doyen, chef de file), la volonté de collaborer étroitement au sein d'une équipe.

Spécificité : Voir FAO du mardi 28 avril 1998.

9.990

Chef de l'unité comptable départementale (Adjoint B)

cl. 27-30

100%

Activité : consolidation et contrôle du budget et des comptes pour un département, appui et conseil en matières financières. Diffuser faire appliquer les directives et procédures comptables de l'Etat de Vaud.

Indispensable : titre universitaire, pratique professionnelle de 8 ans environ ou maîtrise fédérale de comptable contrôleur de gestion et avoir déjà assumé des responsabilités importantes.

Souhaité : expérience comparable, idéalement dans le cadre d'une administration publique et dans le conseil financier.

9.986

Economiste

cl. 24-28

100%

Activité : dans le cadre de la Régionalisation de l'Action Sociale, suivi administratif et organisationnel, participation à la préparation du budget, et à l'analyse des comptes et des demandes de financement des centres.

Indispensable : licence en sciences économiques ou en sciences sociales ou diplôme ESCEA. Pratique professionnelle de 3 ans au min., connaissance en gestion d'entreprise. Maîtrise de l'informatique, de la comptabilité et des outils de gestion et d'organisation. Autonomie, sens de l'organisation et esprit méthodique.

9.988

Economiste

cl. 24-28

100%

Activité : organisation et gestion de la comptabilité d'un service et supervision des différentes unités budgétaires.

Indispensable : licence HEC et pratique professionnelle de 3 ans ou diplôme ESCEA et pratique professionnelle de 6 ans dès l'obtention du titre.

Souhaité : expérience comparable, idéalement dans le cadre d'une administration publique.

9.987

Conservateur B de musée

cl. 22-25

80%

Activité : activités telles qu'organisation d'expositions temporaires, rédaction des catalogues, projections de films et de vidéos, relations avec la presse, information du public, ainsi que relations avec les artistes et les collectionneurs.

Indispensable : licence en histoire de l'art avec expérience professionnelle de 3 ans au min. dans un musée des beaux-arts, bonnes connaissances de l'art suisse et contemporain. Sens des responsabilités, esprit d'initiative, disponibilité et aisance dans les contacts.

9.989

Maître d'enseignement profes. B (en formation)

cl. 22-24

100%

Activité : Enseignement de la pratique et de la théorie d'atelier aux apprentis mécaniciens.

Indispensable : Maîtrise fédérale de mécanicien, expérience dans le domaine de la mécanique de précision et goût pour la formation des jeunes.

Lieu : Sainte-Croix

9.984

Ingénieur D

cl. 19-23

Ingénieur C

cl. 22-25

100%

Activité : gestion d'un parc informatique comprenant 500 ordinateurs, tournant sous windows NT. Votre tâche principale sera la gestion des postes utilisateurs : mise en service et raccordement au réseau.

Indispensable : diplôme d'ingénieur ETS ou inscription au REG B ou équiv. Bonnes connaissances du monde windows NT workstation et serveur, ainsi que des systèmes unix (HP et SUN).

Lieu : Yverdon-les-Bains.

9.977

Secrétaire

cl. 15-18 à

Premier secrétaire A

cl. 18-20

100%

Activité : gestion de la comptabilité de l'office, notamment : paiement des factures, tenue de la caisse, contentieux, décomptes AVS, attestations de salaire pour le personnel non permanent, ainsi que diverses tâches administratives telles que l'organisation du travail et la tenue du fichier des interprètes.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique professionnelle de 6 ans min. Très bonnes connaissances en comptabilité et en informatique. Ce poste demande aussi de la précision, de l'autonomie et le sens de l'organisation.

9.985

Secrétaire

cl. 15-18

100%

Activité : vous assumez le secrétariat du chef de service : réception du courrier, préparation des dossiers en vue de séances, correspondance et prise de notes.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, très bon niveau de culture générale, maîtrise des outils informatiques, aisance dans les contacts. Ce poste exige aussi des capacités à s'impliquer dans les dossiers, à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives.

Souhaité : intérêt marqué pour la vie culturelle vaudoise.

9.992

Secrétaire

cl. à déterminer

80%

Activité : vos tâches consistent à organiser le secrétariat ainsi que des manifestations promotionnelles, à prendre les procès verbaux des séances, à rédiger de la correspondance et à coordonner les différents services.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans dans la conduite d'un secrétariat de direction, aisance rédactionnelle, maîtrise de l'informatique. Autonomie et sens de l'initiative.

Lieu : Sainte-Croix.

9.976

Secrétaire

cl. 15-18

Activité : variée, participe activement et avec autonomie à toute les tâches de l'administration de ce service. Tâches de secrétariat, prise de PV, tenue de l'agenda du chef de service, réception et intendance.

Indispensable : souplesse dans l'horaire de travail, CFC d'employé de commerce ou équiv. avec pratique professionnelle de environ 6 ans. Bonnes connaissances du logiciel Excel et idéalement de PowerPoint

Spécificité : compte tenu des disponibilités demandées (occasionnellement 100%), les candidatures de personnes travaillant déjà à 50% ne pourront pas être prise en compte.

9.979

Aide de police

cl. 7-11

100%

Activité : tâches de police simples, tri du courrier, dactyloscopie, photographie, relevé portrait parlé, photophone, enregistrement informatique, contrôle de personnes incarcérées.

Indispensable : pas de casier judiciaire ni de condamnation pour la circulation, sens de la discrétion et moyen de transport dès 1999.

9.980

Employé de bureau spécialisé

cl. 7-10 à

employé de bureau qualifié

cl. 7-11

50% après-midi

Activité : gérer un petit central téléphonique d'environ 7 lignes, accueillir les visiteurs, travaux administratifs, courrier, gestion des salles de conférences et de l'économat, le tout avec dynamisme et bonne humeur.

Indispensable : formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) pratique professionnelle de 4 ans ou pratique administrative de 7 ans ou alors certificat fédéral de capacité d'employé de bureau et 2 ans de pratique.

Spécificité: ce poste étant en temps partagé et compte tenu des disponibilités demandées (occasionnellement 100%) les candidatures de personnes travaillant déjà à 50% ne pourront pas être prises en compte.

9.991

Employé de bureau

cl. 6-8

100%

Activité : gestion de la centrale téléphonique, réception, mise sous pli du courrier, photocopies et autres travaux de bureau.

Indispensable : Formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans min. Facilité d'élocution et contact aisé.

1.846

Chef de projets de recherche

cl. 25-28

75 %

Activité : Vous devez analyser les besoins des populations relevant de la mission du service et élaborer des mesures répondant aux problèmes définis en terme de prévention et d'actions sociales. Vous serez également amené à valider et à évaluer les programmes mis en place.

Indispensable : licence en sciences sociales, économiques, politique ou diplôme en économétrie avec une pratique de 3 ans dans la conduite d'études et de projets.

Souhaité : connaissance dans le domaine de l'action sociale, expérience du travail en groupe et en commission, sens de la communication. Connaissance de l'allemand et de l'anglais.

Spécificité : le taux d'activité pourrait être revu à la hausse par la suite.

Finances

Les comptes 1997 de l'Etat de Vaud sont le résultat d'une bonne gestion

[Données graphiques](#)

Le 23 avril dernier, les comptes 1997 de l'Etat de Vaud ont été rendus publics, et la presse s'en est fait l'écho. L'analyse montre une augmentation des charges et des prestations sociales. Mais quels sont les principaux enseignements à tirer de ces chiffres?

En 1997, l'Etat a rempli ses engagements avec un déficit inférieur de 100 millions aux prévisions. La différence de cent millions concerne les revenus. C'est ainsi que les impôts des sociétés, les impôts sur la fortune des personnes physiques, sur les successions et donations ont dépassé le budget. Il en est de même des taxes, en particulier celles des véhicules à moteur. Par contre, l'impôt sur le revenu, qui représente plus de 40% du total des recettes, stagne toujours.

Globalement les charges sont donc conformes au budget. L'analyse de détail fait toutefois ressortir trois écarts importants.

Moins de frais de personnel

L'administration a dépensé 30,7 millions de moins que prévu pour les charges de personnel. Ce résultat témoigne des efforts de chaque service pour restreindre ses dépenses. Le délai de carence de trois mois et la mesure exceptionnelle de blocage de tout engagement de janvier à juin 1997 ont sans doute aussi contribué à ce résultat. Une analyse de détail est entreprise au Service du personnel à ce sujet. La Gazette en reparlera.

Il faut toutefois noter que les charges du personnel augmentent de 50 millions entre 1996 et 1997. Cette croissance s'explique par la mise en oeuvre et la généralisation des Offices régionaux de placement et de la logistique des mesures du marché du travail, ainsi que par l'indexation des salaires.

Charges d'intérêts moins élevées

En 1997, l'Etat a payé 29,04 millions de moins que prévu pour les charges d'intérêts. Les conditions favorables du marché et une gestion optimale des emprunts ont permis ce résultat. Enfin, la dette a augmenté dans des proportions moindres que projeté.

Plus de prestations sociales

Alors que le budget prévoyait une augmentation des aides sociales individuelles de plus de 71 millions, celles-ci ont encore dépassé cette limite de 40 millions. Deux facteurs l'expliquent: l'augmentation du nombre des ayants droit et du niveau moyen des prestations complémentaires AVS/AI. De plus, les montants versés au titre de l'aide sociale et de l'aide aux chômeurs se sont accrues. Ces hausses démontrent que la frange défavorisée de la population vaudoise traverse une situation pour le moins difficile.

En 1980, sur 100 francs dépensés en Suisse dans l'ensemble du secteur public (Confédération, cantons, communes), les charges d'enseignement représentaient 19 fr. 30 et la prévoyance sociale 14 fr. 20. Globalement, l'Etat dépensait donc plus pour la formation que pour le social. En 1994, on constate une modification de tendance puisque sur 100 fr., 18 fr. 70 sont dépensés pour l'enseignement et 18 fr. 90 pour le social. Quant à la santé, la proportion reste relativement stable (11 fr. 10 en 1980, 12 fr. 50 en 1994). Dans le canton de Vaud (voir graphique), en chiffres absolus, les charges liées à l'enseignement restent supérieures à celles du social; en revanche ces dernières croissent de manière plus importante que celles de l'enseignement.

Francine Crettaz



L'histoire d'une Suisse épargnée par les guerres et jalouse de sa liberté

Ouvrant la nouvelle législature, Jean-Louis Cornuz, doyen du Grand Conseil, a rappelé l'histoire étonnante de notre pays. Extraits d'un discours savouré par les députés le 20 avril dernier.

Je vais vous raconter une histoire ou, plus exactement, je vais vous raconter deux histoires, une histoire que j'ai inventée – mais qui est très vraisemblable – et une histoire vraie, une histoire historique.

L'officier putschiste...

L'histoire que j'ai inventée, c'est celle d'un officier qui décide un beau jour de renverser le gouvernement de son pays. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui un officier putschiste. Vous connaissez les officiers putschistes; nous avons eu de nombreux exemples. Ce sont des gens fort sanglants. Celui-là n'échappe pas à la règle; il a quelques centaines d'hommes, il habite Cully. Il divise sa troupe en deux groupes; il prend la tête du premier et suit le bord du lac en mettant le feu à Villette, Lutry, Pully, en tuant quelques vigneronns qu'on noie ensuite dans une cuve de vin préalablement plus ou moins éventrée. Son officier prend par les hauts et fait de même, Mont-sur-Pully, Belmont, Chailly; on pend un ou deux paysans à la poutre de leur grange pour leur apprendre à vivre, puis on met le feu aux granges en question. Ce sont des choses qui se passent tous les jours, dans tous les temps et sous toutes les latitudes. (...)

... les soldats bernois...

Les autorités – c'étaient des Bernois à l'époque – réagissent naturellement; ils mobilisent, et comme ils avaient beaucoup plus de soldats et étaient mieux armés – ils avaient même des canons –, ils viennent à bout assez facilement des insurgés. On exécute les chefs et aussi une partie des soldats; ensuite, on passe à la répression. On passe par les armes tous les habitants de Pully. Vous me direz: pourquoi Pully? Pour les raisons les plus simples. Le général bernois a confondu Cully avec Pully. Qui songerait à le lui reprocher? Ce sont des choses que l'on voit tous les jours. Reportez-vous, selon vos goûts politiques, à la guerre du Vietnam, d'Afghanistan ou à d'autres guerres un peu partout dans le monde. Comme ils avaient une très mauvaise écriture, ce qui est fréquemment le cas chez les gens pressés – les médecins et les généraux n'ont pas le temps de calligraphier – l'officier chargé de lire et d'exécuter les ordres a lu Cully au lieu de Pully. Remarquez, les gens de Pully ont été très contents.

On a passé les hommes par les armes, mais on a respecté les principes et les traditions. Les femmes, les enfants et les vieillards ont été épargnés; on les a déportés dans un vallon reculé du haut Kanderthal où ils sont morts de faim, de misère et de maladie.

... et les maquisards

Ceux qui avaient réussi à échapper – il y en avait un certain nombre – ont pris le maquis, dirions-nous aujourd'hui. Ils se sont réfugiés dans les bois du Jorat, dans les forêts du Jura, puis ont continué la lutte en procédant par coups de main, empoisonnant les puits, coupant les arbres fruitiers, égorgeant le bétail. De son côté, le gouvernement envoyait ses troupes incendier les lieux hauts à cause des rebelles et inonder les lieux bas, toujours à cause des rebelles; ils ont ainsi gâté beaucoup de blé. Cela a duré des années et des années. Naturellement, la famine s'en est mêlée; il y a eu des épidémies, typhus, choléra, peste. A la fin, le pays était complètement ruiné.

Je vous rappelle pour mémoire qu'en 1618, au début de la guerre de Trente Ans, la population de l'Allemagne s'élevait à 15 millions d'habitants. A la fin de la guerre de Trente Ans, en 1648, il n'y en avait plus que 3 millions: les 80% avaient péri. On faisait les choses sérieusement en ce temps-là! Les historiens qui ont toujours le mot pour rire appellent cette période le Grand Siècle. C'est comme ça! (...)

L'Histoire vraie

J'en viens donc maintenant à mon histoire historique en vous priant de m'excuser de vous avoir raconté jusqu'à présent des banalités.

Au printemps 1723, le Major Davel – puisque c'est de lui qu'il s'agit – officier putschiste, décide de renverser le gouvernement, à savoir le gouvernement bernois. Il estimait que cela n'allait pas et que la seule chose à faire était de rendre l'indépendance au Pays de Vaud. Il avait de bonnes raisons de le penser; il croyait que Dieu lui-même lui avait dicté la voie à suivre. Il pensait donc que, puisque ses arguments étaient dictés par le cœur et la raison, il n'aurait pas de peine à convaincre tout le monde. Il n'a pas tenu compte du fait que nul n'est prophète en son pays. Vous connaissez la suite. (...)

Les Bernois ont été à peine moins remarquables. Ils ont fait exécuter, c'est vrai, le Major Davel, mais il ne semble pas qu'un seul de ses parents, amis ou connaissances aient été inquiétés. Aucun habitant de Cully n'a été molesté.

Davel et de Watteville

Qu'ont fait les Bernois? Ils ont envoyé le notable qui était responsable chez nous. C'était un de Watteville, qui parlait français et l'allemand également – dont la famille a possédé quelque temps la Tour de Marsens – pour demander à Davel quelle idée extravagante il avait eue de vouloir renverser le gouvernement bernois. Davel s'est expliqué posément; il a dit ce qui n'allait pas selon lui et pourquoi il fallait que le Pays de Vaud soit indépendant. De Watteville a pris des notes et a fait son rapport à Berne. Ces Messieurs de Berne ont essayé de corriger tant que bien que mal ce qui pouvait l'être. Y ont-ils réussi?

Pour Rousseau, un pays libre

Sept ans après les événements que je viens de vous raconter – en 1730 – un jeune homme se promenait par nos régions. (...) C'était un jeune Genevois, pas bête du tout. Il s'appelait Jean-Jacques Rousseau. Il avait l'œil singulièrement pénétrant; il l'a montré en beaucoup d'occasions. Il semble qu'il n'ait jamais entendu parler du Major Davel. (...) Mais ce qui est plus étrange, c'est qu'il a eu l'impression d'un pays libre et heureux. Personne n'était mécontent. Son impression a été telle qu'il a toujours pensé que le Pays de Vaud faisait partie de la Confédération helvétique et qu'il était libre comme les autres cantons suisses. Il n'était pas libre, c'était un baillage! Une espèce de colonie si vous voulez. (...)

Voilà! Rousseau a toute sa vie pensé que le Pays de Vaud était un pays libre. Malgré tout, il y a des choses qui sont étranges. Vingt-cinq ans plus tard ou à peu près a lieu l'indépendance vaudoise – c'est l'anniversaire que nous fêtons cette année. Cette indépendance vaudoise que Frédéric-César de La Harpe, avec l'aide des Français, a réussi à obtenir! Il a réussi là où Davel avait échoué. Ont suivi cinq années de troubles; on appelle ce mouvement les bourla-papey; ils brûlaient les actes qui étaient à la base des privilèges seigneuriaux. (...)

Napoléon Bonaparte et sa famille

Cela a été jusqu'en 1803. A cette époque, il y avait un bandit corse qui infestait nos régions. Un bandit est quelqu'un qui appartient à une bande. En anglais, on appelle ça un gang, et les membres d'un gang sont des gangsters. Il était là avec toute sa famille. Une famille épouvantable! Il y avait Luigi qui, par la suite, est devenu roi de Hollande et a mis au monde un tyran de second ordre, Napoléon le Petit, comme disait Victor Hugo; il y avait Luciano, Geronimo, Giuseppe; il y avait aussi les soeurs Paulina – qui a épousé un prince italien, Borghese – et Carolina qui a préféré un sabreur français du nom de Murat qui est devenu par la suite roi de Naples, l'une et l'autre la cuisse extrêmement légère. Malgré tout, c'est à ce bandit que nous devons pour une part d'être suisses. Pour des raisons incompréhensibles, au lieu d'annexer notre région – ce qu'il faisait d'habitude lorsqu'il mettait la main sur une province ou sur un pays – il a suivi ce qui semble avoir été le voeu des populations. Il a adjoint le Pays de Vaud à la Confédération helvétique. Ainsi, en 1803, nous devenons citoyens suisses.

Ensuite de quoi, il reprend ses ravages. Il a fallu douze ans pour venir à bout de cet énergumène qui a été à l'origine de plus d'un million de morts, beaucoup de concitoyens, des Français. Mais enfin, on y est arrivé! 1815, es war so weit, on y était. Seulement, les maîtres n'étaient plus les mêmes. En 1803, c'étaient les Français et, maintenant, ce sont ceux qu'on appelle les alliés, c'est-à-dire les Prussiens, les Autrichiens, les Russes et les Anglais. Ils avaient formé entre eux ce qu'ils appelaient la Sainte-Alliance. Quelque chose dans le genre de l'Entente vaudoise, si vous voyez ce que je veux dire!

Le choix des Vaudois

Il s'agissait de les persuader. Il y avait plusieurs possibilités. Rester indépendant, je crois qu'il n'y a pas eu une voix pour; on était trop petit, ce n'était pas viable.

On aurait pu demander – je ne pense pas qu'on l'aurait obtenu – d'être rattaché à la France. Les Français ont toute sorte de défauts, mais ils parlent le français. Moins bien que nous, mais quand même! (...)

On aurait pu éventuellement songer à rejoindre le Royaume du Piémont. On en avait fait partie jusqu'en 1536. (...)

Qu'ont-ils décidé de faire? Ils ont décidé de rester membres de la Confédération helvétique. C'était un choix un peu contre nature si j'ose dire, car, à cette époque, avant l'arrivée des Genevois, des Neuchâtelois et des Valaisans, on y parlait presque exclusivement l'allemand. Quand je dis l'allemand, je suis poli. Non seulement ils parlaient l'allemand, mais il y avait là leurs anciens maîtres sous le joug desquels ils avaient gémi pendant 250 ans, pour employer le langage qu'on emploie en pareille occasion. Malgré tout, ils ont choisi cette possibilité et les anciens maîtres ont accepté les anciens sujets à égalité de droits. Je crois que cela aussi est assez unique. Le Major Davel était un exemple unique dans l'histoire universelle d'officier putschiste qui n'a tué personne et là aussi, il y a quelque chose d'assez extraordinaire.

On peut se demander naturellement pourquoi ils ont fait cela. (...)

Pourquoi la Confédération?

Il faut se demander deux choses. Pourquoi nos ancêtres ont-ils choisi la Confédération helvétique? Il me semble que c'est pour les raisons suivantes. Ils ont pensé – et ils ne se sont pas trompés – que de ce côté-là, il y avait plus d'attachement à la liberté et aux libertés, plus d'attachement aux droits de l'Homme et de l'individu, plus de tolérance en un mot. C'est pourquoi ils ont choisi la Confédération helvétique.

Qu'est-ce que la Suisse?

Cela nous amène à nous demander ce que c'est que la Suisse. C'est un curieux pays. Nous n'avons pas de langue commune, nous n'avons pas de religion commune, nous n'avons pas d'histoire commune. Au moment des glorieuses batailles de Grandson et de Morat, on était du côté du Téméraire contre les Confédérés. Nous avons à peine une géographie commune; on est un pays alpin, mais il y a le Plateau et le Jura; il y a même les Combiens... Alors quoi? Là aussi, qu'est-ce qui nous unit? Des questions d'intérêts, bien sûr, mais aussi les valeurs que je viens d'indiquer. (...)

J'y ajouterai une cinquième qui vient d'une tradition multiséculaire et je sais bien qu'elle est très difficile à appliquer aujourd'hui. Mais je pense qu'il y a va de notre honneur et aussi de notre intérêt, à moyen terme tout au moins, c'est l'accueil des réfugiés, des persécutés, des malheureux de tous les pays. (...)

Mesdames et Messieurs, j'en ai fini. J'ai passé vingt minutes ou plus à vous parler. Je vous remercie de votre patience. Pendant ces vingt minutes, il ne s'est rien passé de trop catastrophique en Suisse et dans le Canton de Vaud si beau. En revanche, hors de nos frontières, ce sont environ cent cinquante enfants qui sont morts de faim. N'oubliez pas, n'oubliez jamais!" *Jean-Louis Cornuz*

Le discours intégral de Jean-Louis Cornuz peut s'obtenir au Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud, tél. 021/316 40 50 - fax 316 40 52.



EMS "suspects": le Conseil d'Etat tire les conséquences du rapport du Contrôle cantonal des finances

Le Contrôle cantonal des finances (CCF), mandaté par le Conseil d'Etat le 4 juin dernier pour examiner la comptabilité de huit établissements médico-sociaux (EMS) reconnus d'intérêt public, a rendu son rapport. Ce dernier confirme l'existence de problèmes graves. Le Service de justice et législation (S JL) a été chargé d'étudier le dossier, et, cas échéant, de donner immédiatement les suites pénales ou civiles qui se justifieraient à l'encontre de l'un ou l'autre des EMS contrôlés.

Le rapport du CCF est public, sous réserve des noms des établissements et des personnes concernées, qui doivent bénéficier de la protection due aux intérêts publics ou privés prépondérants. Cette réserve s'applique également aux annexes du rapport qui, elles, ne sont pas publiées.

Directives non respectées

Le CCF note que, dans la comptabilité des huit EMS examinés et remontant jusqu'à 1996, les directives édictées par le Département de l'intérieur et de la santé publique n'ont pas été respectées. Le CCF, organe indépendant et autonome, propose des mesures de contrôle strictes à l'avenir et l'obligation formelle d'appliquer les directives comptables, sous peine de sanctions administratives.

Abus de subventions, salaires trop élevés

Le CCF devait notamment examiner si des subventions de l'Etat ont été détournées de leur destination. Il indique notamment que des dépenses privées ont été introduites dans la comptabilité de certains EMS et que des salaires largement supérieurs aux normes préconisées par l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) ont été prélevés par certains directeurs.

Le CCF relève que l'Etat était, à l'époque des faits, juridiquement désarmé et n'avait pas accès à la comptabilité des EMS. Depuis, cette lacune a été comblée par deux modifications législatives: la loi sur les finances (entrée en vigueur le 1er janvier 1997) et la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires, entrée en vigueur le 1er avril 1998.

Mesures immédiates

Le Conseil d'Etat rappelle en outre les mesures prises récemment, et que le rapport du CCF ne mentionne pas. Il s'agit notamment de l'institution d'une instance de plainte ouverte aux usagers des EMS. Il indique également que, sur les huit établissements concernés, quatre ont fait l'objet d'une procédure de retrait d'autorisation d'exploiter ou ont changé de direction, et un se trouve sous contrôle permanent de la Commission inter-service de visite des EMS (CIVEMS).

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du CCF et chargé le Service de la santé publique (SSP) et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), dès l'analyse du SJL connue, de prendre ou de poursuivre les mesures administratives nécessaires, telles que retrait d'autorisation d'exploiter, voire retrait de la reconnaissance d'intérêt public ou exclusion de la liste LAMal. Au surplus, le SSP et le SASH devront examiner s'il y a lieu de prendre des mesures de contrôle supplémentaires.

Renseignements: Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/316 42 40.

Nouveaux départements: direction, suppléance, secrétaire général et délégué à la communication

Le 21 avril, le Conseil d'Etat a désigné formellement les titulaires et les suppléants des nouveaux départements pour la législature 1998-2002. Il a également attribué à chaque département, pour le début de la législature, son secrétaire général et son délégué à la communication.

Le tableau ci-dessous résume ces décisions.

Département	Chef du département	Suppléant	Secrétaire général	Délégué à la communication
Sécurité et environnement	Jean-Claude Mermoud	Charles-Louis Rochat	Anne-Catherine Lyon 316 45 02	Catherine Lavanchy 316 45 14
Formation et jeunesse	Francine Jeanprêtre	Charles Favre	Fabien Loi Zedda 316 30 02	Christine Matthey Desales 316 30 06
Institutions et relations extérieures	Claude Ruey	Philippe Biéler	Jean-François Bastian 316 40 02	Isabel Balitzer Domon 316 42 39
Santé et action sociale	Charles-Louis Rochat	Jacqueline Maurer-Mayor	Daisy Aubry-Golaz 316 50 02	Philippe Anhorn 316 50 04
Economie	Jacqueline Maurer-Mayor	Francine Jeanprêtre	Vacant* 316 60 05 <small>*ad intérim: Jean Nicolet</small>	Françoise Cottet 316 60 10
Infrastructures	Philippe Biéler	Jean-Claude Mermoud	Jean-Luc Perret 316 70 03	Jacqueline Decurnex 316 70 11
Finances	Charles Favre	Claude Ruey	Yves Noël 316 20 02	Francine Crettaz 316 20 19



La Grange de Dorigny: 14 ans déjà

Voici 14 ans, on inaugurerait la Grange de Dorigny: spectacles, expositions se suivent pour roder le lieu. Au départ, les objectifs sont clairement définis: " *...création de deux salles polyvalentes, appropriées aux activités et animations culturelles de la communauté universitaire* ". Ateliers, expositions, concerts se succèdent. L'organisation de l'animation culturelle sur le site universitaire se structure, les idées prennent le large et le programme s'enrichit considérablement au fil des ans. La saison 1992-1993 est la première à faire l'objet



d'un programme imprimé et largement diffusé.

Une Grange pour la culture

Aujourd'hui, la Grange de Dorigny fait partie intégrante du paysage culturel lausannois, et plus généralement vaudois. Ses responsables, et notamment Dominique Hauser qui s'y consacre depuis 1990, sont parvenus à l'imposer comme un lieu d'accueil à part entière du théâtre indépendant vaudois en particulier. Cette très belle salle, qui aurait pu se contenter de fonctionner en vase clos, pour le strict usage de la communauté universitaire, est maintenant bien identifiée au travers d'une programmation sélective et courageuse. Le théâtre y trouve une place privilégiée, mais la musique et la danse s'y taillent également une place de choix. Tout récemment, on y a joué *La Reine Deirdre*, de René Zahnd, mise en scène par Domenico Carli. On y a vu aussi une remarquable *Danse de mort* de Strindberg mise en scène par Andrea Novicov. Prochainement (du 18 au 31 mai) s'y déroulera le 3^e Festival de théâtre universitaire.

Mais la Grange c'est aussi l'accueil d'artistes plasticiens. Elle s'intègre alors dans un parcours esthétique qui la relie avec l'Unité d'art contemporain (BFSH2) et permet ainsi au public venu au spectacle de découvrir des oeuvres de peintres, sculpteurs de grande qualité.

Bref, la Grange est aujourd'hui incontournable pour quiconque s'intéresse à la création artistique, théâtrale en particulier. Élément important du désenclavement du site universitaire, elle est définitivement un trait d'union magnifique entre la cité et un campus qui se doit de lutter contre un isolement tentateur. Et travailler sans relâche à son intégration dans la communauté.

Brigitte Waridel

Musique

Forum de Savigny. *Orchestre symphonique suisse de jeunes*. Direction: Kai Bumann. Soliste: Roland Aregger. Concerto pour tuba de Ralph Vaughan Williams; Symphonie N°7 en mi majeur d'Anton Bruckner. Samedi 9 mai, 20h. Chorus. *Gil Evans Orchestra*. Dir. Miles Evans. Samedi 9 mai, 21h30.

Expositions

Espace Arlaud. *Anne Peverelli* (Prix culturel Placette 1998). Exposition organisée par le Musée des Beaux-Arts. Du 7 mai au 26 juillet (me-ve 12h-18h, sa-di 11h-17h).

L'art italien dans les collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne. Du 7 mai au 26 juillet (horaires ci-dessus).

Des Vaudois à la mine! Histoire minérale du Pays de Vaud. Exposition organisée par le Musée cantonal de géologie. Du 7 mai au 23 août (horaires ci-dessus).

Fondation des Baumettes, Renens. *Peinture acrylique de Rui de Barros*.

Du 30 mai au 16 juillet (tous les jours, de 7h à 20h).

Hôtel de Ville de Lausanne. *Le rêve d'une Allemagne différente*. Exposition organisée par Laurent Marmier, professeur d'allemand au gymnase de Chamblandes.

Du 9 au 30 mai (lu-ve: 13h30-17h30; sa: 9h-16h30).

Conférences

Hôpital de Cery. Salle de spectacle du Centre social. *Le génie génétique: son rôle dans la médecine*. Professeur H. Diggelmann. Jeudi 14 mai, 11 h.

CHUV. Auditoire Charlotte Olivier. *Les enjeux du génie génétique*. Professeur B. Rossier et F.-X. Paccaud. Lundi 18 mai, 11h.

CHUV. Auditoire César-Roux. *Maisons pour vivre, maisons pour mourir*. A l'occasion des 10 ans de la Fondation Rive-Neuve. Samedi 9 mai, 9h.

Impressum

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Dominique Guindani, Alban Schmid

Mise en page: Dominique Guindani, Laurent Rebeaud

Ligne graphique: [Fabio Favini](#)

Impression: Presses centrales de Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch